



DES CELLULES DE VEILLES EDUCATIVES AU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE : L'EXPERIENCE DU CONTRAT DE VILLE DU NORD-ISERE

Le Programme de Réussite Éducative (PRE), proposé par le Plan de Cohésion Sociale début 2005, vise à donner toute leur chance aux enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. Il s'agit de leur offrir un accompagnement individuel prenant en compte la globalité de leur environnement. Depuis la rentrée 2005, un certain nombre de villes mettent en place des équipes de réussite éducative en tenant compte des ressources déjà existantes localement. Sur le contrat de ville de l'agglomération Nord-Isère¹, les acteurs locaux ont décidé que les Réseaux d'Acteurs pour la Réussite Éducative (RARE), cellules de veilles éducatives en cours d'expérimentation, en seraient la clé de voûte. Retour sur les différentes étapes du processus ayant permis une adhésion rapide de cette agglomération au Programme de Réussite Éducative.

UN DIAGNOSTIC INTERCOMMUNAL MOBILISATEUR

Fin 2003, les partenaires du contrat de ville décident d'engager une démarche pour favoriser la réussite éducative pour tous. Il s'agit d'améliorer l'action publique en direction des enfants et des jeunes issus de quartiers « politique de la ville », d'articuler les dispositifs institutionnels existants et de mettre en réseau les acteurs socio-éducatifs. À cette fin, le GIP, structure porteuse du contrat de ville intercommunal, a missionné le CREFE 38 (Centre Ressource Enfance Famille Ecole) pour la réalisation d'un diagnostic intercommunal participatif. Celui-ci a suscité une **mobilisation et une dynamique locale sans précédent sur les problématiques éducatives** : plus de 300 acteurs (enseignants, psychologues scolaires, travailleurs sociaux, éducateurs, parents d'élèves, associations, centres sociaux, etc.) ont participé aux travaux ; une enquête a notamment été réalisée auprès de 150 parents et enfants de tous horizons.

Ce diagnostic a également permis une plus grande lisibilité du vécu et de la réalité des parcours scolaires des enfants et des jeunes du territoire. Celui-ci se caractérise par des résultats scolaires en deçà des moyennes nationales et départementales, un nombre important de sorties sans diplôme du système scolaire et un taux d'arrêt de scolarisation pour les plus de 16 ans le plus élevé de Rhône Alpes. Le diagnostic a également révélé un **cloisonnement important entre les différents partenaires éducatifs** qui sont pourtant nombreux et divers, des difficultés spécifiques pour les enfants non francophones et les

enfants à handicap, et enfin, le besoin de renforcer les actions de parentalité.

Concrètement, ce diagnostic a abouti à l'élaboration partenariale de perspectives d'actions pluriannuelles. **Le Plan Intercommunal pour la Réussite Éducative** est co-produit avec l'ensemble des acteurs locaux et les partenaires concernés : les élus de chaque commune, l'Etat, la DDASS, le FASILD, l'Éducation Nationale, la CAF de Vienne et de Grenoble, le Conseil Général de l'Isère, les opérateurs de terrain ainsi que les familles.

Dans ce cadre, la mise en place de cellules de veille éducative sur chaque commune, avec une mise en cohérence et une coordination intercommunale, apparaît comme une priorité pour les élus des 5 communes du contrat de ville et l'Etat.

PREVENTION, PARTENARIAT ET IMPLICATION DE LA FAMILLE

Ces cellules de veille, nommées Réseaux d'Acteurs pour la Réussite Éducative (RARE), sont avant tout pensées comme une démarche de travail et non comme un dispositif de plus. Leurs objectifs sont, d'une part de **repérer et prévenir**, de manière précoce, les situations problématiques qui pourraient constituer des obstacles dans le parcours éducatif d'enfants et de jeunes ; d'autre part, **d'élaborer des propositions d'interventions concertées et partenariales** (accompagnement à la scolarité, suivi éducatif, intervention auprès de la famille, médiation familles/école, suivi psychologique...) **pour la résolution de situations individuelles d'enfants en difficulté**, en échec ou en voie de l'être, dès la maternelle, quelle que soit la cause des difficultés des enfants et des jeunes (non maîtrise de la langue, handicap, difficultés familiales...). En outre, le principe fondateur de ces cellules est la reconnaissance du rôle fondamental de **l'implication parentale**, afin d'éviter au maximum de se substituer à leur rôle éducatif et de les associer pleinement aux décisions concernant leurs enfants.

Pour ce faire, l'architecture repose sur un double niveau territorial. Le Conseil d'Administration du GIP a pour vocation, au-delà de décider des orientations stratégiques du programme de réussite éducative, à agir sur le contexte et l'environnement (création de nouveaux outils, interpellation des institutions départementales pour corriger les déséquilibres de moyens,...). Il est composé des élus des 5 communes, de l'Etat, et de l'Éducation Nationale – la CAF et le Conseil Général de l'Isère étant, à ce jour, membres

associés du Conseil d'Administration. Sur chaque commune, une équipe interprofessionnelle spécifique est chargée du traitement et de la résolution collective des situations individuelles problématiques.

La mise en place des RARE sur les différentes communes s'est échelonnée sur l'année 2005, elle a été précédée de groupes de travail techniques afin de préserver la logique partenariale de co-production impulsée depuis 2003. Si l'investissement des partenaires a quelque peu différé suivant les formes de coopérations existantes et les pratiques différentes d'une commune à l'autre, **les groupes de travail partenariaux ont notamment permis de définir la procédure de saisie et les étapes de traitement des situations**, la composition du RARE, les règles de confidentialité et de déontologie, d'identifier les situations éligibles au traitement du RARE.

Si ces cellules de veille sont encore en cours d'installation sur l'Isle d'Abeau, Saint-Quentin-Fallavier et La Verpillère, elles commencent à être opérationnelles sur Bourgoin-Jallieu et Villefontaine.

LE PRE VIENT RENFORCER LA DEMARCHE ENCLENCHEE

Courant 2005, les RARE étaient donc en cours d'expérimentation au moment de poser les dossiers de candidature pour le PRE. Celui-ci a donc été abordé comme un renforcement de la démarche initiée, comme un moyen permettant de résoudre plus efficacement les situations problématiques détectées au sein des cellules de veille. Concernant la structure juridique du PRE, celui-ci a été intégré par le GIP du contrat de ville Nord-Isère. **Son échelle**

intercommunale n'empêche pas chaque commune d'adapter ce dispositif à sa configuration particulière.

Si l'apport de nouveaux moyens permet de financer un plus grand nombre d'actions, **la lisibilité du champ d'application des projets de réussite éducative est devenu plus opaque.** Par exemple, si l'originalité du PRE est de favoriser des actions individualisées, il soutient néanmoins des actions pour des collectifs restreints, tels des ateliers de soutien scolaire. Se pose alors la question de savoir si tous les enfants participant à ces ateliers doivent avoir été repérés par le RARE. Un travail permanent d'explicitation de la démarche, de son fonctionnement et de ses périmètres d'application auprès des acteurs concernés, notamment ceux de l'éducation nationale, s'est en fait avéré indispensable. L'importante concertation entre les professionnels a également été maintenue **afin d'éviter le renvoi de projets tout azimut sur le PRE sans tenir compte des objectifs recherchés** – risque accentué par la diminution des crédits de droit commun pour l'Éducation Nationale... Le comité technique s'est d'ailleurs réuni pour donner un premier avis sur les projets portés par les différentes communes.

La mise en place du PRE et de ces outils demeure à ce jour expérimentale, mais il apparaît d'ores et déjà que l'enjeu principal est d'articuler, de fédérer et d'harmoniser les dispositifs et les façons de faire déjà en œuvre dans ce domaine conformément à l'esprit de ce nouveau dispositif. Ces obstacles devront être dépassés afin de placer l'enfant et sa famille au centre des préoccupations.

MOTS-CLÉS : veille éducative, programme de réussite éducative, groupement d'intérêt public, partenariat, diagnostic, échec scolaire, éducation, réussite scolaire, relation adulte enfant, relation entre les acteurs de l'éducation, école, enfant, adolescent, réseau, contrat de ville, famille, intercommunalité, Rhône-Alpes, Isère, agglomération Nord-Isère

CONTACT : Myriam MARCET, Chargée de mission Education et veille éducative, GIP du contrat de ville de l'agglomération Nord-Isère, Appartement 87, La Dentellière, 5 rue du Lans, 38080 L'ISLE D'ABEAU tél. : 33 (0)4-74-18-25-30, Mél : marcet.gipcvi@tele2.fr

AUTEUR : Marion VEYRET, 2005/09

PRODUCTEUR : CR•DSU, 4 rue de Narvik, BP 8054, 69351 Lyon cédex 08. tél. 33 (0)4 78 77 01 43, fax. 33 (0)4 78 77 51 79, crdsu@crdsu.org

ⁱ Le contrat de ville Nord Isère est intercommunal et concerne 5 communes : Bourgoin-Jallieu, Saint-Quentin-Fallavier, La Verpillère, L'Isle d'Abeau et Villefontaine.